



*De la disponibilité,
de l'expertise en droits sociaux et fiscaux
aux services des entreprises.*

**OPTIMISER VOS
CHARGES FISCALES**



Recherche d'économies et
récupération de sommes trop
payées.

**OPTIMISER VOS
CHARGES SOCIALES**



Recherche d'économies,
récupération et préconisations
pour la pérennité des
économies identifiées.

**OPTIMISATION DU TAUX
D'ACCIDENTS DU
TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES**



AIDES ET SUBVENTIONS



Recherche de financements et
de subventions pour réaliser
vos projets.

CONSEIL



Nous vous accompagnons
dans l'application des
nouvelles mesures tant
fiscales que sociales.

NOUS CONTACTER



Demandez de l'information ou
la visite de votre agent local
SANS AUCUN ENGAGEMENT.

COMMENT NOUS VOUS FAISONS REALISER DES ECONOMIES SUR VOS CHARGES FISCALES ?

Les textes régissant les Charges fiscales sont nombreux, volumineux, pas forcément toujours clairs et évoluent très souvent.

Vos conseils habituels (Experts-comptables, Avocats,...), généralistes, peuvent difficilement approfondir et suivre au jour le jour l'ensemble de ces textes, car le champ de leurs compétences et de leurs interventions est extrêmement vaste.

Nous avons pu constater, par notre expérience terrain, que quelques points délicats à traiter conduisaient les entreprises à payer des charges indues.

Ces points ont fait l'objet d'une validation approfondie qui permet de dégager des économies significatives.

Les économies sont octroyées après vérification et approbation des services fiscaux, ce qui vous met à l'abri de contrôle ou de redressement ultérieur.

NOTRE MISSION EST TOTALEMENT INDEXEE AU RESULTAT

→ Deux cas de figures sont possibles au terme de notre mission

1. Nous n'avons trouvé aucune piste susceptible de dégager des économies : dans ce cas nous ne facturons rien, pas même de frais de dossier et nous aurons validé gratuitement vos pratiques.

A2E CONSULTANTS garde à sa charge tous les honoraires des tiers diligentés, à l'initiative de l'expert, pour les besoins de sa mission (cabinets d'avocats, experts techniques ou autres) et tous les frais de déplacement, de secrétariat, de documentation...

2. Si vous approuvez nos préconisations, nous vous assistons pendant une durée de deux ans. Nous nous rémunérons au résultat, en partageant équitablement l'économie dûment constatées par l'entreprise grâce à notre intervention...

Le seul investissement du client est de nous consacrer quelques heures et de nous fournir les documents nécessaires à notre étude.

NOS MODALITES PRATIQUES D'INTERVENTION

- Nous travaillons sur site et/ou en nos bureaux, par consultation de documents et par interview.
- Nous établissons un rapport de mission que nous vous commentons. Ce rapport peut comporter plusieurs thèmes sur lesquels des économies sont réalisables.
- Nous assistons de A à Z l'entreprise dans ses démarches auprès de l'administration.

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

A 2 E C O N S U L T A N T S S A S

23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS

SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z

Web : www.a2e-consultants.fr – Email : contact@a2e-consultants.fr

QUELS ENGAGEMENTS DE NOTRE PART ?

- Nous sommes tenus au secret professionnel et nous nous engageons à ne pas dévoiler les informations que vous nous fournissez.
- Nous nous engageons à analyser, diagnostiquer et préconiser les méthodes efficaces pour dégager des économies
- Nous vous fournissons un rapport comprenant :
 - ✓ Un rappel de la réglementation
 - ✓ Des préconisations claires et un chiffrage précis des économies
 - ✓ Les modèles de courriers à envoyer aux différents services

Nous vous assistons dans toutes les démarches auprès des différents services.

Pendant une durée de deux ans nous faisons évoluer notre mission au rythme des textes de lois et révisons régulièrement nos dossiers.

Nous établissons la facture de nos prestations lorsque le client a lui-même constaté les économies.

QUELS ENGAGEMENTS DE VOTRE PART ?

- Nous fournir les documents nécessaires pour notre mission et nous accorder un peu de votre temps lorsque nous intervenons chez vous.
- Si vous refusez nos préconisations, vous vous engagez à ne pas les mettre en œuvre pendant les deux années suivantes et à ne pas révéler notre savoir-faire à des tiers.

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

A 2 E C O N S U L T A N T S S A S

23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS

SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z

Web : www.a2e-consultants.fr – Email : contact@a2e-consultants.fr

A PROPOS DE LA TAXE FONCIERE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La taxe foncière et la valeur locative cadastrale **ne sont ni déclarées ni vérifiées par le contribuable ou son expert-comptable** et doivent être recalculées pour les raisons suivantes :

La valeur locative cadastrale a été déterminée par le Centre Des Impôts Fonciers (C.D.I.F.), et lui seul, et est souvent erronée en raison de 2 inconvénients majeurs :

1/ Le service des impôts a évalué votre imposition sur une déclaration d'origine datée :

- ❖ les coefficients de pondération ne sont pas appliqués
- ❖ la méthode d'évaluation peut ne pas être adaptée à votre local et être très pénalisante

2/ La base d'imposition est simplement actualisée chaque année par un coefficient de revalorisation et n'évolue pas au fil des années. Les discordances apparaissent :

- ❖ le local de référence n'est plus adapté
- ❖ la méthode de calcul a changé et les coefficients sont obsolètes

Cette valeur locative cadastrale représente la totalité de la base de la taxe foncière et n'est pas du tout maîtrisée par les conseils habituels de l'entreprise. Notre expérience nous a permis de constater une surimposition dans une majorité des cas.

Les questions qu'il convient de se poser :

- ❖ Quelle est la méthode d'évaluation qui a été utilisée pour votre foncier ? La méthode commerciale ou la méthode comptable
- ❖ Quel est le local de référence pour votre imposition et les coefficients de pondérations ont été pris en compte ? Nous demanderons pour cela la fiche de calcul n° 6675 au C.D.I.F. et vérifierons la totalité de votre imposition

AZE CONSULTANTS MET A VOTRE DISPOSITION SON EXPERTISE, SES LOGICIELS DE CALCUL DE VALEUR LOCATIVE FONCIERE ET SA BASE DE COMPARAISON.

Les seuls documents nécessaires à l'audit de la taxe foncière :

- ❖ les 2 derniers avis d'imposition
- ❖ les plans des locaux (ultérieurement si nécessaire)

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

A Z E C O N S U L T A N T S S A S
23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS
SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z
Web : www.a2e-consultants.fr – Email : contact@a2e-consultants.fr